

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS  
DU 24 JUIN 2010**

\*\*\*\*\*

**Séance du vingt-quatre juin de l'an deux mille dix.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale de Marolles, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT à 20 heures 30.

**Date de la convocation : quinze juin de l'an deux mille dix.**

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 53

Pouvoirs : 11

Votants : 64

Absents : 26

**Présents** : MM. AUBARBIER Gérard – BARA Alain – Mme SICARD Anne-Sophie – MM. MOQUET Philippe – FROMENT Michel – BOULLAND Philippe – FILIBERTI Thierry – LAVIALE Michel – RYCHTARIK Jean-Paul – FOUBERT Arnaud – Mmes CLAUS Sophie – FAIVRE Dominique – MM. – SALMON Jean-Luc – GIRAUDON Arnaud - OBOIS Eric – Mmes MORIN Anna(s) – PIERSON-HOFFMAN – BRILLON Catherine – MM. BOURGEOIS René - BONNEL Jean-Philippe – Mmes HARDY Marie-Paule - LEGEAY Nelly – MM. LEJEUNE Jean-Marc – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – PROFFIT Benoît – LANDAIS Joël – PROVOST Guy - Mme POTEL Virginie – MM. BRIATTE Hubert – THUILLIER Jean-Claude – Mmes de BESOMBES Myriam(s) - PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric – GAGE Daniel – DOMPE Gérard – NAU Jean-Claude – DUTHOIT Christian – Mme GIBERT Dominique – DELACOUR Patrice – BERNINI Jean – HAUDRECHY Jean-Pierre – LEGRIS Jean-Luc(s) - PHILIPON François – PERNOUD Philippe – VECTEN Patrice – KALUZNY Frédéric – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – de KERSAINT Guy-Pierre – THOMAS Jean-Guy(s) - OURY Bertrand - TAVERNIER Thierry.

**Absents** : Mme MORTIER Annick – M. DALLONGEVILLE – COCHARD Philippe – Mmes THELLIER Colette - GALEOTE Catherine – MM. LECOT Philippe - COLLARD Sylvain – HAQUIN Benoît - Mmes MONTREUIL Mireille – VALUN Yvette - MM. CHARTIER Jean-Luc – FOIX Pascal – BOURGOIS Daniel – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. DOUCET Didier - CARLO Didier – DOUET Jean-Paul – Mme LEJEUNE Marie-France – MM. COFFIN Philippe – Mme MALLARD Marie-Paule – MM. SEVERAUD Jean – VANTROYS Marc – LOISEL Georges – DEVAUX Jean-Pierre - SMAGUINE Dominique – Mlle DENIS Catherine – MM. DELETANG Jean-Claude – REANT Jean-Marie – TRAUILLÉ Bruno – PETERS Arnaud – CORNIQUET Nicolas - MORA Roger – DEMONT Robert – GUILLOU Alain – AUDIGNON Gilles – PARMENTIER Jean-Louis.

**Pouvoirs** : Mme PETIT Monique (Acy en Multien) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. HAMELIN Benoît (Antilly) à M. BARA Alain (Bargny) – M. de WAAL Philippe (Bouillancy) à Mme GIBERT Dominique (Réez Fosse Martin) – M. ETIENNE Michel (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – Mme TORLET Josy (Crépy en Valois) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. THOMAS Philippe (Fresnoy la Rivière) à M. BONNEL Jean-Philippe (Fresnoy la Rivière) – M. BIZOUARD Alain (Gondreville) à M. BOULLAND Philippe (Betz) - M. COLLARD Michel (Ivors) à M. AUBARBIER Gérard (Authueil en Valois) – M. LEFEVRE Michel (Ognes) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Maigneval) à Mme CLAUS Sophie (Crépy en Valois) – M. MEURANT Christian (Thury en Valois) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil s/Ourcq).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy PROVOST

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h55.

Monsieur Guy PROVOST est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe le Conseil Communautaire que pour dynamiser l'emploi sur le Valois, le Cabinet GERIS mandaté par la Société VIVENDI gèrera le montage de dossier de création d'emplois des entreprises qui pourraient être éligibles à des aides financières (aide directe à l'emploi, fonds de garantie, prêt participatif). Julie MAHE, Chargée de Mission « Développement économique et touristique », se tient à la disposition de ceux qui souhaitent avoir des informations complémentaires.

Le Président informe les élus communautaires que les services de la Communauté de Communes vont par ailleurs prendre contact avec chaque mairie pour dresser une liste des

locaux disponibles pour les entreprises qui souhaiteraient s'installer sur notre territoire. Cette liste qui sera mise à disposition des entreprises fera l'objet de mises à jour régulières.

## **0 – Approbation du compte-rendu du Conseil du 25 mars 2010**

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

## **1 – Attribution d'une indemnité de conseil au Comptable du Trésor au titre de l'exercice 2009**

Madame SICARD explique qu'il s'agit de la traditionnelle indemnité versée chaque année au comptable en compensation des conseils donnés par la trésorerie à la Communauté de Communes. Le montant de l'indemnité est de 1 776,81 € brut.

Plusieurs élus communautaires regrettent que ce dispositif soit pérennisé, notamment au regard des lenteurs de traitement des mandats qui peuvent pénaliser les relations des communes avec leurs fournisseurs.

**Le versement de l'indemnité du comptable est autorisé à la majorité (58 pour, 02 contre, 04 abstentions).**

## **2 – Désignation d'un représentant de la CCPV au Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Santé**

Le Président explique que les instances impliquées dans le fonctionnement des établissements de santé ont fait l'objet d'une réforme. Les Conseils d'Administration des établissements publics de santé, dont le Maire était président, ont ainsi été remplacés par un Conseil de Surveillance.

La Communauté de Communes ayant sur son territoire deux établissements (sur Crépy en Valois, et sur Nanteuil le Haudouin), elle dispose d'un siège au sein du Conseil de Surveillance.

Le Bureau propose de soutenir la candidature de Monsieur Philippe BOULLAND, 1<sup>er</sup> Vice-président et par ailleurs médecin.

**Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Philippe BOULLAND pour représenter la Communauté de Communes à l'unanimité.**

## **3 – Fusion MEEF / Mission Locale : Désignation de représentants de la CCPV pour siéger au Conseil d'Administration**

Monsieur BOULLAND explique que la fusion entre la MEEF et la Mission Locale, qui était envisagée depuis plusieurs mois, est désormais effective. Un nouveau nom devra ainsi être trouvé pour cette nouvelle structure qui a vocation à devenir un guichet unique pour tous les demandeurs d'emplois.

Au sein de cette nouvelle structure, la Communauté de Communes dispose de 8 voix. Il propose que les délégués communautaires jusqu'alors représentants de la ccpv dans les deux organismes fusionnés soient par priorité désignés pour siéger dans le nouveau Conseil d'Administration.

**Le Conseil Communautaire désigne ainsi, à l'unanimité :**

**Alain BARA  
Philippe BOULLAND  
Jean-Paul DOUET  
Mireille MONTREUIL  
Fabienne PIERSON-HOFFMANN  
Guy PROVOST  
Jean-Luc SALMON  
Jean SEVERAUD**

#### **4 – Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour certaines entreprises du Valois**

Le Président rappelle que les entreprises, dès lors qu'elles ne bénéficient pas du service de collecte et de traitement des ordures ménagères organisé par la Communauté de Communes, peuvent demander une exonération de la TEOM.

Cette exonération étant facultative, le Conseil Communautaire doit l'approuver par le vote d'une délibération.

Monsieur VECTEN signale qu'aux abords du Mac DONALD qui figure dans cette liste, on retrouve couramment des emballages le long des routes qui proviennent de cette enseigne.

Plusieurs élus communautaires souhaitent que cette remarque soit notifiée à l'enseigne concernée.

Le Président propose qu'un courrier soit adressé au Mac DONALD afin qu'il sensibilise à nouveau ses clients à la propreté.

**Le Conseil Communautaire approuve ces exonérations de TEOM à la majorité (62 pour, 02 contre).**

#### **5 – Avenant de prolongation au marché de prestation de service du SPANC**

Le Président indique qu'une consultation est actuellement en cours afin que le marché de contrôle des assainissements non collectifs puisse être renouvelé.

Toutefois, le temps que cette nouvelle procédure soit conduite à son terme, il est nécessaire de prolonger de 2 mois le marché existant.

Messieurs RYCHTARIK et AUBARBIER craignent qu'un prolongement de 2 mois ne soit pas suffisant.

Le Président répond que c'est un marché pour une prestation assez simple, et il ne devrait donc pas y avoir de retard dans la procédure.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant de prolongation à l'unanimité.**

#### **6 – Nouvelle compétence relative au transport des élèves des écoles primaires vers le Centre Aquatique du Valois.**

Le Président indique qu'une programmation des transports scolaires vers le Centre Aquatique du Valois a été établie en fonction des classes concernées par l'obligation d'apprentissage de la natation, telle que définie par l'Education Nationale.

Comme envisagé lors de la construction du Centre Aquatique du Valois, il est proposé que ce soit désormais la Communauté de Communes qui assume l'organisation et le coût de ce transport qui est pour l'heure du ressort des communes.

Une estimation du service a été faite et cela représenterait à priori pour la Communauté de Communes une dépense supplémentaire d'environ 120 000,00 €.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à ce transfert de compétence à l'unanimité.

Monsieur PROFFIT demande si chaque commune devra délibérer sur ce transfert.

Le Président répond que oui. Si le Conseil Communautaire émet un avis favorable, la majorité qualifiée des communes sera alors exigée pour que ce transfert soit effectif (2/3 des communes représentant au moins la 1/2 de la population).

Monsieur DELACOUR demande si c'est la Communauté de Communes qui assumera le coût du transport pour les écoles privées.

Le Président répond que non, mais il est probable que les écoles concernées demanderont des subventions aux communes pour assumer ce coût.

Monsieur PROVOST demande si le Conseil Général participera au coût du transport.

Le Président répond que le Conseil Général l'a exclu en participant de manière conséquente au coût de construction du Centre Aquatique du Valois.

Monsieur MOQUET craint que le transport assumé par la CCPV se révèle plus onéreux que lorsque les petites communes le géraient. Il indique qu'il faudra donc être attentif à cet aspect financier.

**Le Président propose ensuite de voter la prise de compétence suivante :**

*« Transport des élèves des classes primaires concernées par l'obligation d'apprentissage de la natation vers le Centre Aquatique du Valois.  
Il s'agira chaque année uniquement des classes primaires concernées par l'obligation d'apprentissage de la natation, suivant le programme défini par l'Education Nationale ».*

**Le Conseil Communautaire approuve cette prise de compétence à l'unanimité.**

Le Président indique qu'un courrier va être adressé dans les meilleurs délais aux mairies afin qu'elles puissent délibérer sur le sujet. Une proposition de délibération sera également jointe.

Il explique par ailleurs qu'un effort a été fait lors de la programmation pour que les élèves les plus éloignés du Centre Aquatique du Valois ne soient pas positionnés sur les plages horaires de début ou de fin de journée. Une marge de manœuvre existe par ailleurs au sein de cette programmation pour la faire évoluer en cas de difficulté.

**7 – Rapport d'activités 2009 des services de la Communauté de Communes**

Le Président rappelle que conformément à la loi, un rapport d'activités 2009 des services de la Communauté de Communes a été établi et devra être présenté au sein de chaque Conseil Municipal par le Maire et les délégués communautaires.

Après impression et reliure, ce rapport sera adressé à chaque mairie courant septembre.

**Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activités 2009 des services de la Communauté de Communes.**

## **8 – Rapport 2009 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets.**

Le Président indique que de la même manière, un rapport a été établi sur le service de collecte et de traitement des déchets.

Ce rapport montre notamment que le coût de la collecte est du même ordre que celui du traitement des déchets. Par ailleurs, la collecte en régie coûte légèrement moins cher que celle opérée par notre prestataire privé.

Le Président précise qu'il devra également être présenté à chaque Conseil Municipal.

Monsieur PROVOST demande comment les communes qui ont un stock de conteneurs détériorés peuvent s'en débarrasser.

Mademoiselle LAMOUREUX, Chargée de Mission « Environnement, déchets » répond qu'il suffit d'informer les services de la Communauté de Communes qui se chargeront de venir les récupérer.

Madame LEGEAY constate qu'il y a de nombreux bris de poubelles, et que les rues restent parfois jonchées de déchets après le passage du camion de ramassage.

Mademoiselle LAMOUREUX répond que lorsque ces faits sont constatés, les mairies doivent faire des rapports d'incidents qu'il faut ensuite adresser à la Communauté de Communes. Ces rapports sont ensuite transmis au prestataire qui peut alors subir des pénalités, si nécessaire.

**Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport 2009 sur le prix et qualité du service de collecte et de traitement des déchets.**

## **9 – Rapport 2009 sur le prix et la qualité du service du SPANC**

Le Président explique que ce rapport sur les contrôles des assainissements non collectifs montre que l'état des installations existantes réclame des travaux d'amélioration. Cela a notamment été démontré lors des contrôles effectués au moment des ventes immobilières. Il y a donc de ce point de vue un gros travail à faire sur le Valois.

Monsieur FILIBERTI regrette que les contrôles opérés se bornent à dresser un constat, sans proposer des préconisations d'amélioration. Certains administrés ont ainsi le sentiment de payer une prestation de contrôle pour s'entendre dire que leur équipement n'est pas aux normes, ce qu'ils savaient déjà.

Le Président répond qu'il est conscient de ce problème, et que les membres du Bureau en ont débattu dans le cadre de séminaires qui déboucheront sur des propositions d'évolution de nos compétences, ce qui devrait permettre de mettre en place des services plus cohérents.

Monsieur AUBARBIER pense qu'il faudrait réfléchir à la création d'une régie directe pour offrir ce service aux habitants.

**Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport 2009 sur le prix et qualité du SPANC.**

## **10 – Rapport d'étape sur le projet d'implantation d'un insectarium**

Le Président explique qu'initialement, il était prévu que le Pays du Sud de l'Oise finance les études de faisabilité relatives à la construction d'un Insectarium. Si l'opportunité et la faisabilité étaient avérées, il faudrait alors trouver un investisseur / exploitant privé afin de ne pas faire appel aux fonds publics, notamment pour l'exploitation (investissement d'environ 6 000 000,00 €).

Les conclusions du bureau d'études stipulent qu'il est plus difficile de trouver un exploitant prêt à investir dans le projet si le Pays Sud Oise ne participe pas aux investissements. Le BE propose un investissement avec des fonds publics et une exploitation sous forme de DSP.

Le Président explique qu'il n'est pas très favorable à cette inflexion, car la Communauté de Communes n'a pas prévu de consacrer des crédits importants sur ce projet. Le Bureau Communautaire a partagé à l'unanimité cet avis.

Dans la mesure où la Commune d'Ermenonville est la candidature la plus « financièrement intéressante » du Valois pour accueillir cet insectarium (le tourisme de masse étant déjà présent avec La Mer de Sable), il a été proposé de la soutenir en mettant toutefois le postulat que la Communauté de Communes du Pays de Valois ne participerait pas aux investissements nécessaires, mais surtout ne participerait pas à l'exploitation.

Le Cabinet Kanopée s'engage donc dans des études financières plus fines, et il est proposé d'enlever la candidature de la Communauté de Communes s'il s'avérait indispensable de recourir à des fonds publics au-delà des études initiales et complémentaires.

Monsieur PROFFIT souhaite savoir quel est le montant des études complémentaires.

Le Président répond que ces études sont subventionnées à hauteur de 80 % par le FRAPP. Le reliquat à la charge des toutes les Communautés de Communes membres est de l'ordre de 4 500,00 €.

## **11 – Vœu du Conseil Communautaire relatif à la création d'une liaison routière RN 2 – RN 31**

Le Président explique qu'il a été sollicité par la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne pour soutenir une motion relative à l'accélération des études visant à la création d'une liaison routière reliant la RN 2 à la RN 31 en contournant Crépy en Valois et en désenclavant la Vallée de l'Automne.

Le Président ajoute que la Vallée de l'Automne est une vallée sensible et qu'il faut donc s'impliquer dans ces études pour que les propositions qui seront faites soient à la fois de nature à répondre aux besoins de notre territoire, tout en préservant la vallée.

**Le Conseil Communautaire confirme son soutien aux communes concernées par cette voie structurante, souhaite que le Conseil Général de l'Oise achève les études relatives à ce projet, et lui demande d'associer la Communauté de Communes du Pays de Valois à**

**l'élaboration de ces différentes études, au choix du scénario, et de la tenir informée de l'état d'avancement et de la programmation de cette réalisation.**

Le Président lève la séance à 22h20.

**Guy PROVOST,  
Secrétaire de séance**

**Arnaud FOUBERT,  
Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Valois**